



Sommaire



Éditorial

3



Présentation du SmageAa

5

Un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa
Un territoire de compétence cohérent
De la coordination à la maîtrise d'ouvrage
Une organisation structurée

5

5

7

7



Les actions réalisées en 2007

9

Prévention des crues

10

Mobilisation du champ d'expansion des crues

10

Régulation dans les vallons creux

11

Résorption des désordres locaux

12

Prévention et gestion de crise

13

Mise en valeur des milieux

14

Entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents

14

Restauration des habitats aquatiques

15

Rétablissement de la franchissabilité du moulin Snick

15

Reconquête de la ripisylve

16

Coordination de la lutte contre le rat musqué

17

Animation agricole

18

Appel à Projet du MEDD : Reconquête de l'Eau

18

Autres fonds d'aide

19

Mission marais audomarois

20

Amélioration du fonctionnement des casiers hydrauliques

20

Entretien des voies d'eau secondaires du marais

21

Accompagnement de projets

22



Les résultats de l'exercice

23



Déclaration d'intérêt général pour
les travaux d'entretien et d'aménagement
de la rivière



40 ouvrages étudiés pour le
rétablissement de la libre circulation
piscicole



Lancement de la concertation sur les grands
programmes



Éditorial

L'année 2007 : les grands programmes sont lancés dans la concertation

2007 est l'année des grandes décisions. D'un côté, le plan de gestion de l'Aa et ses affluents, programme pluriannuel ambitieux visant le bon état écologique des cours d'eau, a été déclaré d'intérêt général. De l'autre, le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues a été approuvé par les élus du comité syndical et arrêté, lui aussi sur un objectif ambitieux, à l'aménagement de 10 à 13 sites pour la prévention des crues.

La procédure de déclaration d'intérêt général du plan de gestion de l'Aa et ses affluents a été l'occasion d'informer les riverains sur les objectifs fixés à l'équipe rivière et les méthodes employées. De plus cette déclaration d'intérêt général légitime l'intervention de notre équipe sur des terrains privés.

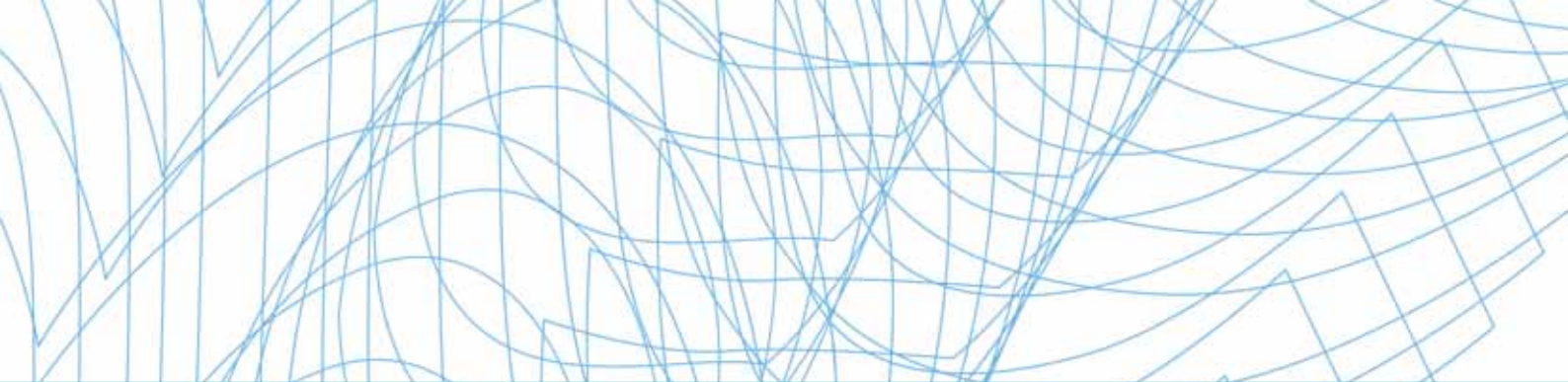
Concernant le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues, nous avons défini une méthode de concertation. Cette méthode repose essentiellement sur l'organisation de comités locaux de suivi réunissant les personnes intéressées. Les premières réunions ont eu lieu en décembre. Elles avaient pour objet l'information préalable sur le programme (objectif, fonctionnement, méthode, grandes étapes à venir). Elles ont été complétées par trois réunions publiques, avec, comme bien souvent, un succès mitigé du point de vue de la fréquentation.

Depuis la création du SmageAa, nous nous situons dans une volonté de gestion intégrée de l'eau. Chacune de nos actions est complémentaire des autres. Ainsi, outre les deux programmes cités ci-dessus, nous poursuivons l'animation agricole en vue de la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement, et l'accompagnement de projets portés par d'autres acteurs ; je pense, par exemple, aux projets du groupe de travail marais du Parc naturel régional et de la CASO. Et l'ensemble de ces actions forme un tout indissociable, nécessaire à la bonne gestion de l'eau sur notre territoire.

Je le répète souvent, notre syndicat est un syndicat d'investissement. Les programmes lancés demandent des fonds conséquents. Aussi je remercie les structures adhérentes au SmageAa qui ont toujours assuré leurs participations financières. Les autres financeurs sont ou seront sollicités pour participer aux divers projets et permettre leur concrétisation ; et je compte bien sûr sur leur soutien.

En conclusion 2007, aura été une année forte, riche en travail, qui permet d'avoir dans beaucoup de domaines et surtout en matière de lutte contre les inondations, une feuille de route, une lisibilité pour les années à venir. Certes, certains défendront leurs intérêts privés, (je pense à l'acquisition des 120 ha pour la réalisation des zones de mobilisation du champ d'expansion des crues) mais l'intérêt général primera toujours, comme depuis la création du SmageAa. Privilégier la concertation, les accords amiables... oui, mais sans dénaturer les projets de leurs objectifs. Nos habitants attendent ces réalisations impatiemment.

Le Président,
Christian DENIS



► 112 km de cours d'eau en amont de Saint-Omer



► 3 700 ha de terres et d'eau dans le marais audomarois

(Photo Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale)



► Autour de la problématique des inondations, la création d'une solidarité sur le territoire



1. Présentation du SmageAa

1.1 Un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa

C'est suite aux inondations historiques du 1^{er} mars 2002 que le territoire du bassin de l'Aa, à la demande du Préfet de l'époque, s'est "mis en ordre de bataille" afin de gérer au mieux les eaux. Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa a été créé par arrêté interpréfectoral le 13 décembre 2003. Ses compétences reposent sur la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois, approuvé le 31 mars 2005.

Le S.A.G.E. de l'Audomarois

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Audomarois est un outil réglementaire. Il a pour vocation de planifier la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Aa afin de trouver le bon équilibre permettant de satisfaire les différents usages tout en préservant la ressource en eau et les milieux humides et aquatiques. Le S.A.G.E. a été élaboré par une instance de concertation, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) qui réunit des représentants des élus, des usagers et des administrations. Il a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 31 mars 2005.

La mise en œuvre du S.A.G.E.

Avec l'approbation du S.A.G.E. débute sa phase de mise en œuvre. Différents maîtres d'ouvrage sont concernés selon leurs compétences et les territoires d'intervention. Toutefois, les acteurs locaux ont décidé de mettre en place une structure coordinatrice à l'échelle du bassin versant et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Le SmageAa a été installé le 13 décembre 2003.

1.2 Un territoire de compétence cohérent

Le territoire administratif

Le SmageAa est composé des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), d'une Union de syndicats et d'une commune :

Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

Communauté de Communes du Pays de Lumbres

Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues

Communauté de Communes du Canton de Hucqueliers et environs

Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem

Communauté de Communes de l'Yser

Communauté de Communes de la Colme

Communauté de Communes de la Région de Desvres

Union des Syndicats d'Assainissement du Nord

Commune de Watten

Il regroupe 71 communes situées sur le bassin versant de l'Aa et du marais audomarois et concernant près de 96 000 habitants.

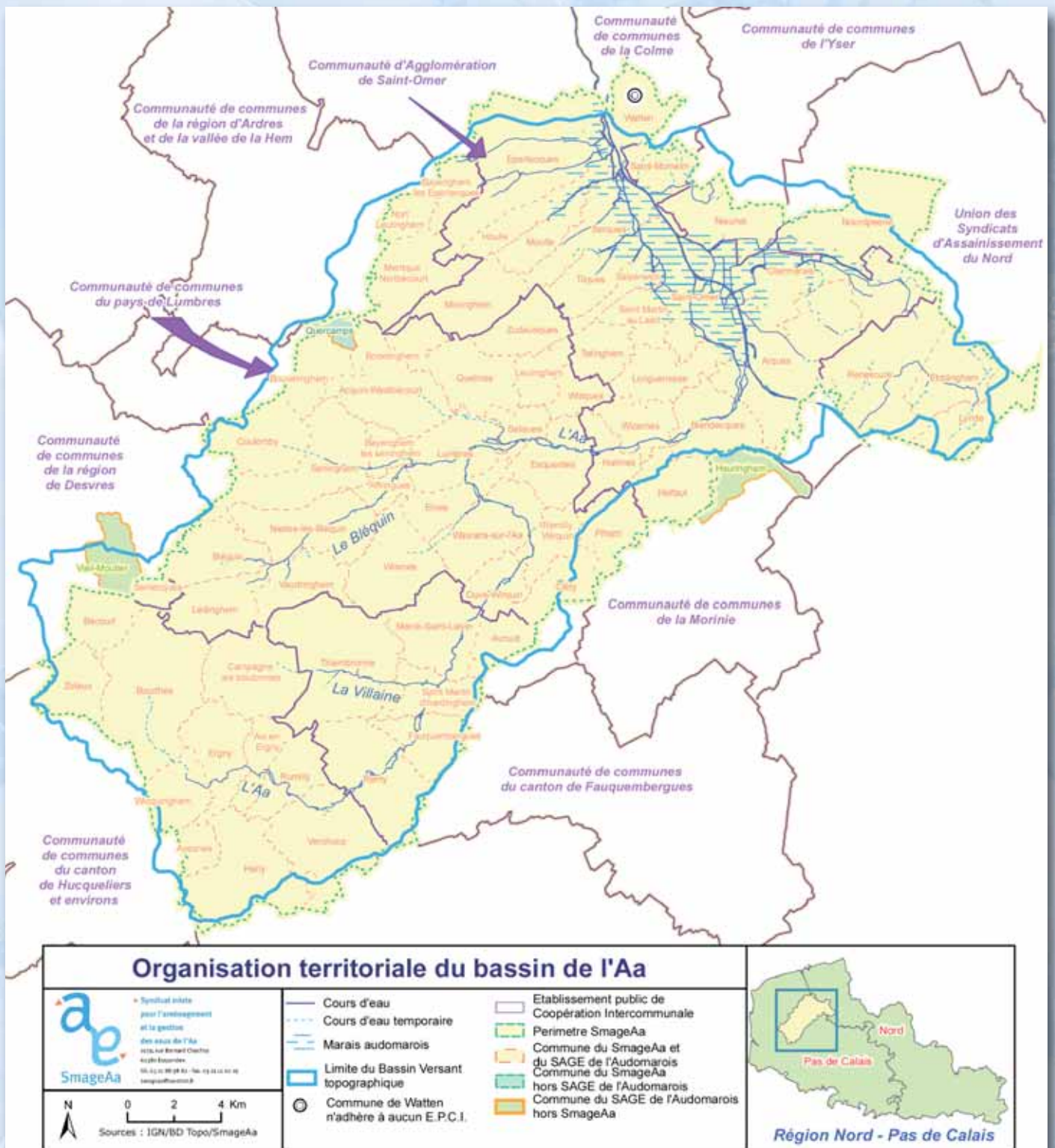
Les adhérents participent au budget du SmageAa proportionnellement au nombre d'habitants de leur(s) commune(s) située(s) sur le bassin versant.

Le bassin versant de l'Aa

Ce territoire représente le bassin versant de l'Aa de ses sources à Bourthes à l'exutoire du marais audomarois à Watten, soit 665 km².

Au total, 120 km de cours d'eau forment l'Aa et ses affluents en amont du marais audomarois qui, lui, s'étale sur 3 700 ha de terres et d'eau.

1. Présentation du SmageAa



1.3 De la coordination à la maîtrise d'ouvrage

Le SmageAa a pour objet la mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Audomarois à l'échelle du territoire du S.A.G.E. C'est une structure coordinatrice et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Les compétences statutaires

L'exercice des compétences du SmageAa est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt intercommunautaire à l'échelle du bassin de l'Aa ou à l'échelle du territoire du Syndicat mixte.

Ces compétences sont les suivantes :

► **Études, programmation, mise en œuvre et gestion de travaux** portant sur la maîtrise des écoulements et la défense contre les inondations, la lutte contre l'érosion des sols et l'entretien des rivières.

► **Études, actions d'animation, de coordination, d'expérimentation et de sensibilisation** dans les domaines intéressants directement le S.A.G.E., à savoir :

- la maîtrise des écoulements et de défense contre les inondations,
- la maîtrise de la pollution,
- l'harmonisation de l'exploitation et la prévention des pollutions de la ressource en eau,
- la restauration et la valorisation des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

► **Suivi et évaluation de la mise en œuvre du S.A.G.E.**

Les missions actuelles

Les actions du SmageAa s'orientent selon trois grands axes, correspondants aux capacités techniques actuelles du SmageAa (un technicien par axe). Il s'agit de :

La prévention des crues

avec les travaux d'aménagement contre les crues et la prévention et gestion de crise

La mise en valeur des milieux humides et aquatiques

avec le plan de gestion de l'Aa et ses affluents

L'animation agricole

mission transversale ayant pour vocation à la fois la maîtrise des ruissellements, mais également l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux.

En parallèle, les techniciens sont amenés à intervenir sur d'autres projets plus ponctuels, notamment ceux concernant le marais audomarois, et qui peuvent se rapprocher de l'un ou l'autre des axes (hydraulique, entretien du milieu ou approche agricole).

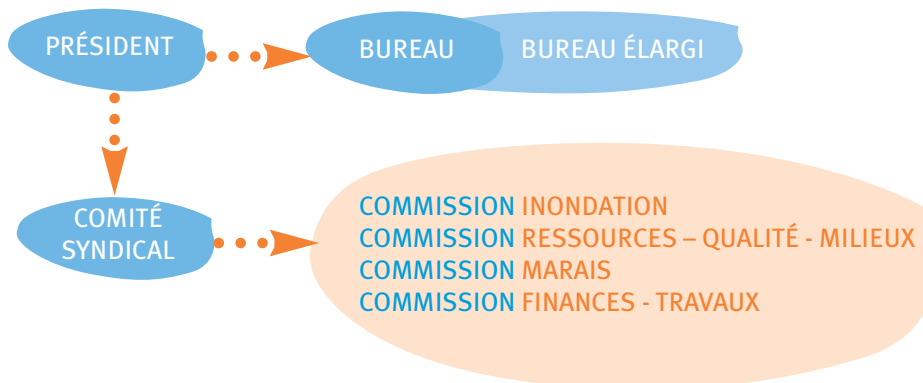


1.4 Une organisation structurée

Son comité syndical

Le Syndicat est administré par un comité syndical constitué de 27 membres.

Il élit parmi ses membres un bureau composé d'un président, Christian DENIS, et de trois vice-présidents, Alain MEQUIGNON, Jacques BERTELOOT et Francis DUCROCQ.



► Organigramme décisionnel du SmageAa

Les membres du comité syndical

Titulaires

Suppléants

► **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-OMER**

Christian DENIS
Jacques BERTELOOT
Bertrand PETIT
André BULTEL
Joël DUQUENOY
Daniel HERBERT
Jean-Jacques DELVAUX
Jean-Claude NOEL
Bernard REBENA
Pierre LURETTE
Jean-Marie BARBIER
Guy ANNE
Roger WINOCK
Sylviane MIEZE
Claude DELANNOY
Yolaine OBEIN
Pierre EVRARD
Gilbert FICHAUX
Michel GUILBERT
Marie LEFEBVRE
Hugues PERSYN
Alain STROBBE

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES**

Gilbert CHIQUET
Francis DUCROCQ
Josse HEUMEZ
Guy CATOEN
Jean-Luc HOCHART
Françoise HUGUET
Ulysse DUPONT
Sylvain LEFEBVRE

► **UNION DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT DU NORD**

André BAES
Jacques DRIEUX
Bernard WESTEEL
Bernard BAJEUX

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE FAUQUEMBERGUES**

Alain MEQUIGNON
Francis DHALLEINE
Jean VIELLIARD
Louis DEVULDER

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE HUCQUELIERS ET ENVIRONS**

Jean PAYEN
Pierre LECERF
Josse NEMPONT
Jean-Robert RAULI

► **COMMUNE DE WATTEN**

Daniel DESCHODT
Claude DEVULDER
Marc DAMBRICOURT
Francis BERQUEZ

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'ÂRDRES ET DE LA VALLÉE DE LA HEM**

Jean-Michel BOUHIN
Michel ACHTERGAL

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'YSER**

René DEBOUDT
Jean-Pierre MALLAURAN

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COLME**

Jean-Pierre BAUDENS
Jean-Jacques CASTELAIN

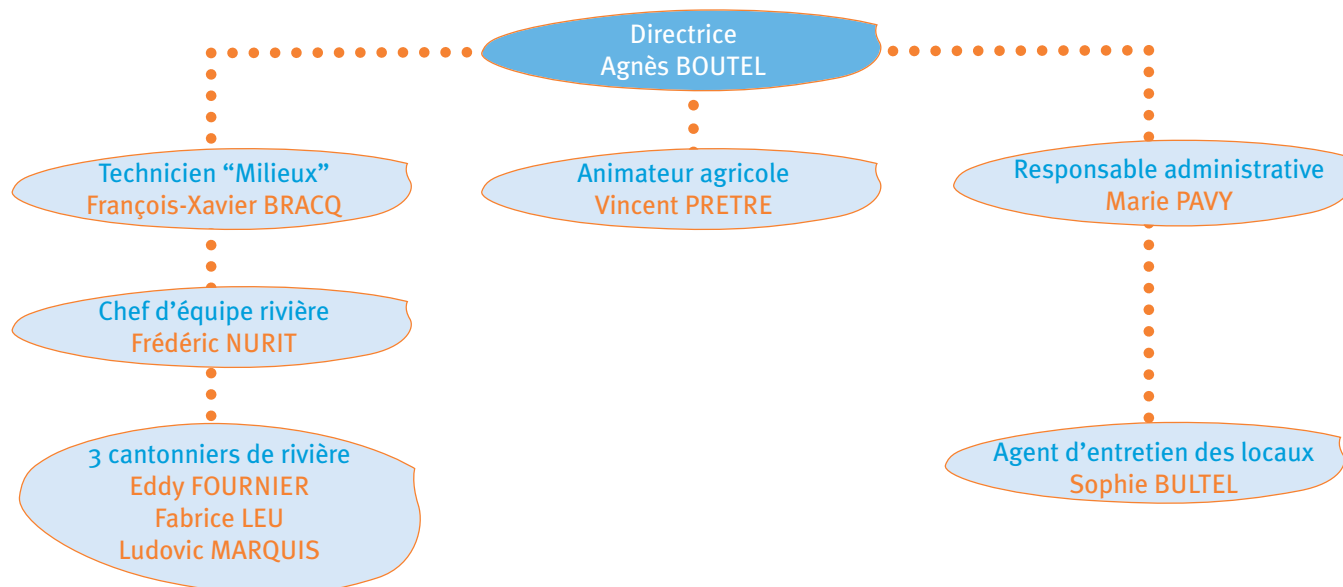
► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE DESVRES**

Francine PLE
Michel MERLIN

(Mandat 2003/2008)

Son équipe

Une équipe constituée de huit personnes à temps plein et un temps partiel.





2. Les actions réalisées en 2007

Au cours de l'année 2007, les projets du SmageAa ont pris toute leur dimension : le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues a été établi et acté ; le plan de gestion de l'Aa et ses affluents a été déclaré d'intérêt général en fin d'année.

Pour les années à venir, les engagements pris en 2007 sont fondamentaux.

2.1 Prévention des crues

En 2007, le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues a été arrêté. Les premières démarches d'information ont débuté.

D'autres opérations complémentaires sont menées en parallèle : le guide d'accompagnement pour la régulation des eaux dans les vallons creux et secs et son complément sur le volet écologique ont été remis, de même que l'étude pour la résorption des désordres hydrauliques locaux.

Enfin, le SmageAa a lancé l'accompagnement des communes volontaires pour la mise en place de leur plan communal de sauvegarde.

2.2 Mise en valeur des milieux

En fin d'année, le plan de gestion de l'Aa et ses affluents a été officiellement déclaré d'intérêt général. Outre la poursuite de l'entretien de rivière par l'équipe du SmageAa, le syndicat a lancé deux prestations nécessaires au plan de gestion : l'étude diagnostic pour le rétablissement de la libre circulation piscicole, et l'évaluation écologique du plan de gestion.

En complément, le SmageAa a renouvelé son soutien au GDON pour la lutte contre le rat musqué.

2.3 Animation agricole

Entre nouvelles contraintes et nouveaux outils nationaux et européens, l'animateur agricole est beaucoup occupé à l'adaptation de ses méthodes de travail. Il poursuit toutefois le diagnostic de sites pilotes pour la lutte contre l'érosion des sols, et le suivi du site aménagé par des diguettes végétales sur la commune de Hallines.

2.4 Mission marais audomarois

Le SmageAa a fait installer trois stations limnimétriques permettant de suivre l'évolution des niveaux d'eau dans les casiers maraîchers (installation terminée début 2008).

L'amélioration des casiers hydrauliques est en attente à l'ASAMA.

2.5 Accompagnement de projets

Le SmageAa accompagne le projet de différents partenaires, en tant que partenaire technique et/ou financier. En particulier, il assure un suivi technique, accompagné parfois d'un apport financier, des projets des collectivités de son territoire allant dans le sens de la mise en œuvre du S.A.G.E.



2.1 Prévention des crues

La première étape de définition du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues a été approuvée à l'unanimité par le comité syndical du SmageAa. Il a été décidé de mettre en œuvre le scénario reprenant 10 sites à aménager tout en conservant la possibilité d'aménager les 3 sites complémentaires dans un second temps (scénario optimal – 13 sites). La maîtrise d'œuvre de conception se poursuit sur les 13 sites. Ce programme de 13 sites est chiffré à ce stade à 8,1 millions €HT de travaux hors acquisition foncière.

Après avoir été présenté aux maires des communes concernées en mai, ce programme a été présenté aux propriétaires et exploitants des sites puis en réunions publiques en fin d'année 2007. En parallèle, une étude foncière préopérationnelle a été confiée à la SAFER afin de connaître la structure du foncier sur l'emprise du programme, l'impact possible pour la profession agricole, et en vue de comparer les deux options envisagées pour la maîtrise du foncier : la mise en place de servitudes de surinondation ou bien l'acquisition totale de l'emprise des sites.

Par ailleurs, le SmageAa mène toujours les opérations

complémentaires. Le guide d'accompagnement pour la régulation des eaux dans les vallons creux et secs et son complément sur le volet écologique ont été remis par les bureaux d'étude en décembre. Cette opération "vallons creux" ne pourra être poussée plus avant sur un site expérimental comme prévu initialement, faute d'avoir trouvé un site adéquat sur notre territoire.

L'étude pour la résorption des désordres hydrauliques locaux a été remise en mars 2007. Suite à cette étude, la commune de Blendecques a repris la maîtrise d'ouvrage de l'ouverture du 3^{ème} bras dans son centre-ville ; et la Communauté de communes du pays de Lumbres, celle de l'aménagement du bassin du Nordal. Pour faire suite à cette opération et répondre aux sollicitations des collectivités de son territoire, le SmageAa a mis en place un marché à bons de commande pour réaliser les études préliminaires pour la résorption de désordres hydrauliques locaux.

Enfin, sur le volet de l'organisation de crise, le SmageAa a débuté, en 2007, un accompagnement des communes volontaires pour la mise en place de leur Plan Communal de Sauvegarde.



2.1.1 Mobilisation du champ d'expansion des crues

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*

Orientation spécifique [11] *Maîtriser les crues en fond de vallée*

Programme d'action A11. *Programme de travaux d'aménagement contre les crues*

► OBJECTIFS

Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.

Renforcer le rôle des zones naturelles d'expansion des crues afin de protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Diminution des conséquences des crues

Préservation du champ d'expansion des crues existant

Prise en compte du risque

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Accoutumance à l'absence de risque
Maîtrise du foncier
Modification du paysage
Entretien des ouvrages

► RÉALISÉ EN 2007

Maître d'œuvre : V2R Ingénierie & Environnement, St-Martin-Boulogne (62)
Réalisation de la phase étude préliminaire : modélisation, état initial
Délibération sur le programme à mettre en œuvre : 10 + 3 sites
Lancement de l'étude foncière pré-opérationnelle (SAFER, Lille (59))
Information des maires, des propriétaires et exploitants, du public

► DÉPENSES 2007

Levers topographiques : 37 000 €
Plans et états parcellaires : 3 000 €
Étude préliminaire : 45 000 €

► À VENIR

La maîtrise d'œuvre se poursuit par la définition des avant-projets qui nécessitent de nouveaux levers topographiques beaucoup plus fins. En parallèle, le SmageAa définit sa politique foncière.



2.1.2 Régulation dans les vallons creux

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*
Orientation spécifique [12] *Maîtriser les écoulements en milieu rural*
IV.[12].3. *Retenir l'eau le plus en amont possible par des techniques alternatives en milieu rural et l'aménagement de petits bassins de retenue*

► OBJECTIFS

Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.
Retenir l'eau le plus en amont possible, de façon répartie sur le territoire, et par des ouvrages restreints et peu contraignants.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Régulation des apports à l'Aa
Diminution des conséquences des crues
Prise en compte du risque
Réduction des apports de limons à la rivière
Mise en place d'un cahier des charges pour la généralisation

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Accoutumance à l'absence de risque
Maîtrise du foncier
Entretien des ouvrages
Accès difficile pour les travaux

► RÉALISÉ EN 2007

Maître d'œuvre : V2R Ingénierie & Environnement, St-Martin-Boulogne (62)
Recherche de conditions favorables sur 5 autres sites : infructueuse
Rédaction et rendu des guides d'accompagnement (volet technique et volet écologique) pour la régulation dans d'autres creuses

► DÉPENSES 2007

Études géotechniques complémentaires + solde de maîtrise d'œuvre + expertise écologique : 10 000 €

► À VENIR

L'étude sur les vallons creux a été très instructive sur les impacts des aménagements de creuses et leurs limites, même si elle a abouti à abandonner l'idée d'aménager un site à titre expérimental. Le guide d'accompagnement pour la régulation dans les creuses est disponible pour tout autre maître d'ouvrage. Opération terminée.



2.1.3 Résorption des désordres locaux

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*

Orientation spécifique [11] *Maîtriser les crues en fond de vallée*

Programme d'action A11. *Programme de travaux d'aménagement contre les crues*

Programme d'action A9.3 *Plan de gestion des barrages et des seuils*

► OBJECTIFS

Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.

Supprimer les points noirs hydrauliques sur l'Aa et ses affluents sans aggraver les situations à l'aval.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Diminution des conséquences des crues

Préservation du champ d'expansion des crues existant

Prise en compte du risque

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Accoutumance à l'absence de risque

Maîtrise du foncier

► RÉALISÉ EN 2007

Bureau d'étude : Haskoning France, Villeneuve d'Ascq (59)

Rendu de la définition d'avant-projets sur 4 sites : moulin Legrand (St-Martin d'Hardinghem), vallée du Nordal (Acquin-Westbécourt), moulin de Wins (Blendecques), ré-ouverture d'un troisième bras de l'Aa (Blendecques)

Accompagnement des maîtres d'ouvrage pour la poursuite des projets : Blendecques pour la réouverture de son 3^{ème} bras et la CCPL pour l'aménagement de la vallée du Nordal

Consultation et choix d'un bureau d'étude pour un marché à bons de commande "désordres hydrauliques locaux" : V2R Ingénierie & Environnement, St-Martin-Boulogne (62)

► DÉPENSES 2007

Maîtrise d'œuvre "désordres hydrauliques locaux I" : 20 000 €

Accompagnement des maîtres d'ouvrage (topographie) : 1 500 €

► À VENIR

La réouverture du 3^{ème} bras de Blendecques a été réalisée début 2008.

Sur le site du Nordal, la définition du projet montre des difficultés à mettre en œuvre le projet prévu initialement. Pour la suite de l'opération, le marché débute par l'étude hydraulique d'un secteur de Watten en vue de définir sa destination dans le PLU.



2.1.4 Prévention et gestion de crise

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*
Orientation spécifique [11] *Maîtriser les crues en fond de vallée*
Programme d'action A11. *Programme de travaux d'aménagement contre les crues*
IV.[11].1 *Mettre en œuvre un plan de communication visant à instituer la culture du risque inondation.*

► OBJECTIFS

Instituer la culture du risque.
Avoir les outils pour agir au mieux en cas de crise.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Prise en compte du risque
Diminution des conséquences des crues

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Réticences à évoquer le risque
Contraintes techniques et financières dans les petites collectivités

► RÉALISÉ EN 2007

Sensibilisation des maires pour la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
Animation de la démarche sur les communes de Blendecques et Fauquembergues
Initialisation avec Serques et Setques

► DÉPENSES 2007

Animation

► À VENIR

Contact pour l'animation de la démarche PCS avec Esqueredes, Elnes
Réflexion sur la pose des repères de crue à l'échelle du bassin versant



2.2 Mise en valeur des milieux

L'année 2007 a été marquée par toute la procédure administrative pour la déclaration d'intérêt général du plan de gestion de l'Aa et ses affluents ; et l'obtention de cette DIG en fin d'année. Pour rappel, le plan de gestion est un programme ambitieux qui reprend tout ce qui pourra être mené par le SmageAa sur le volet milieux naturels et anciens ouvrages de la rivière pour les 10 ans à venir.

L'entretien en régie a, bien entendu, été réalisé.

En 2007, le SmageAa a également lancé deux prestations : l'étude diagnostic pour le rétablissement de la libre circulation piscicole, et l'évaluation écologique du plan de gestion. L'étude diagnostic pour le rétablissement de la libre circulation piscicole vérifie le caractère infranchissable de chaque ouvrage

(46 ouvrages concernés sur 37 sites) et fournira des solutions au stade avant-projet pour rendre franchissables ceux qui ne le seraient pas. L'évaluation écologique permettra de suivre les effets du plan de gestion sur le milieu tout au long de sa durée, et éventuellement de préparer le plan suivant.

Une convention a été signée avec la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique pour formaliser notre partenariat.

Par ailleurs, le SmageAa a renouvelé son accompagnement des GDON pour la lutte contre le rat musqué. Enfin, le dossier du moulin Snick dont le problème d'engorgement du vannage a été résolu par la suppression des vannes est toujours en cours pour la mise en place d'une passe à poissons migrateurs car il s'agit du premier seuil infranchissable sur l'Aa.



2.2.1 Entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*

Orientation spécifique [9] *Entretien de façon pérenne les milieux*

Programme d'action A9.1. *Équipe permanente d'entretien de l'Aa*

► OBJECTIFS

Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que leurs fonctions hydrauliques.

Entretien par des méthodes douces le cours d'eau et les berges de l'Aa et de ses affluents.

Lutter contre les espèces végétales invasives.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Mise en valeur du milieu naturel – corridor biologique

Amélioration des capacités piscicoles

Prise de conscience de la qualité du patrimoine et meilleur respect du milieu

Amélioration des conditions hydrauliques

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

110 km à entretenir

Tendance au désengagement de responsabilité des propriétaires riverains

Difficulté à expliquer la nécessité de destruction de plantes à fleurs

► **RÉALISÉ EN 2007**

Poursuite des travaux d'entretien par l'équipe rivière
Procédure et obtention de la DIG (concerne également les opérations suivantes)

► **DÉPENSES 2007**

Fonctionnement et investissement équipe rivière : 165 000 €

► **À VENIR**

Poursuite de la mise en œuvre du plan d'entretien



2.2.2 Restauration des habitats aquatiques

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

► **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**

Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
Orientation spécifique [10] *Satisfaire les usages de loisirs*
Programme d'action A10.1. *Programme de restauration des capacités piscicoles*
Programme d'action A10.2. *Programme de valorisation de l'espace rivière*

► **OBJECTIFS**

Favoriser la reproduction naturelle et le maintien des populations sauvages dans l'Aa et ses affluents.
À cet effet, protéger les habitats et restaurer les milieux favorables à la reproduction des poissons sauvages.
Atteinte du bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

► **BÉNÉFICES ATTENDUS**

Mise en valeur des capacités naturelles de la rivière
Préservation des populations sauvages
Limitation des rempoissonnements
Redynamisation de l'activité pêche de loisir

► **CONTRAINTES PRÉVISIBLES**

Mobilisation des associations locales de pêche
Effets visibles seulement à long terme

► **RÉALISÉ EN 2007**

Préparation technique et signature de convention pour 1 site de restauration des habitats aquatiques : Esquerdes

► **DÉPENSES 2007**

Animation incluse dans le coût du plan d'entretien

► **À VENIR**

Esquerdes : réalisation des aménagements prévus en juin et septembre
Préparation pour 3 autres sites



2.2.3 Rétablissement de la franchissabilité du moulin Snick

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

► **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**

À l'origine : Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*
2006 : Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
Orientation spécifique [9] *Entretien de façon pérenne les milieux*
Programme d'action A9.3. *Plan de gestion des barrages et des seuils*

► OBJECTIFS

**Mesure III.[10].5 Assurer la libre circulation des poissons en rétablissant la franchissabilité des ouvrages. [...]
Rendre franchissable le 1^{er} barrage infranchissable sur l'Aa – présence de Truite de mer et Lamproie fluviatile en aval.**

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Restauration des capacités piscicoles de l'Aa

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Intervention en domaine privé - maîtrise du foncier
Intervention sur un patrimoine culturel
Évaluation de l'efficacité de la passe

► RÉALISÉ EN 2007

Signature d'une convention avec le propriétaire du moulin
Dépôt du dossier pour Déclaration d'Intérêt Général et autorisation au titre de la Loi sur l'Eau
Lancement des phases de maîtrise d'œuvre suivantes : DCE et EXE

► DÉPENSES 2007

Projet + Loi sur l'eau : 2 200 €

► À VENIR

Consultation des entreprises pour la réalisation des travaux. Travaux prévus à l'automne 2008.



2.2.4 Reconquête de la ripisylve Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
Orientation spécifique [9] *Entretien de façon pérenne les milieux*
Programme d'action A9.1. *Équipe permanente d'entretien de l'Aa*
Orientation spécifique [10] *Satisfaire les usages de loisirs*
Programme d'action A10.1. *Programme de restauration des capacités piscicoles*

► OBJECTIFS

**Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que ses capacités auto épuratrices.
Atteindre le bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).**

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Mise en valeur du milieu naturel – corridor biologique
Amélioration des capacités piscicoles
Prise de conscience de la qualité du patrimoine et meilleur respect du milieu

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Non adhésion des riverains et exploitants aux projets

► RÉALISÉ EN 2007

Préparation et signature de conventions pour 2 projets : St-Martin d'Hardinghem (chez un particulier), Bayenghem-les-Seninghem (avec la commune)

► DÉPENSES 2007

Animation

► À VENIR

Réalisation des 2 projets début 2008
Préparation de nouveaux projets, sensibilisation



2.2.5 Coordination de la lutte contre le rat musqué

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique V. *Maintien des activités du marais audomarois*
Orientation spécifique [16] *Entretenir les voies d'eau et les berges*
Programme d'action A16.3. *Plan d'élimination du rat musqué*
Et dans l'orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*

► OBJECTIFS

Aller vers l'élimination du rat musqué et des dégâts qu'il occasionne.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Suppression des dégâts sur les berges et les digues
Suppression des dégâts sur les cultures
La lutte mécanique limite les impacts sur les autres espèces faunistiques et les problèmes de pollution

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Étendu du linéaire de berges (en particulier dans le marais) et difficulté d'accès
Prolifération suite à la diminution voire l'arrêt des possibilités de lutte chimique

► RÉALISÉ EN 2007

Nouvelles dotations aux GDON : pièges ou subventions
Coordination des GDON, recueil des données de piégeage
Assistance administrative sur demande

► DÉPENSES 2007

Dotations aux GDON : 4 100 €

► À VENIR

Poursuite de la coordination pour une action cohérente et complémentaire



2.3 Animation agricole

C'est en 2006 que le poste d'animateur agricole a été créé au SmageAa. En parallèle, le SmageAa avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale répondait à un appel à projet de l'Etat pour la reconquête de la qualité de l'eau par la lutte contre l'érosion des sols.

En 2007, l'animateur agricole a recherché des solutions pour poursuivre l'animation du fonds d'aide au couvert hivernal ; mais cela ne s'avère pas possible

en l'état des contraintes nationales et européennes. Le diagnostic des sites de l'appel à projet du MEDD pour la lutte contre l'érosion des sols se poursuit. Mais c'est le suivi de la mise en place des nouvelles mesures agri-environnementales et du Plan Végétal pour l'Environnement qui a beaucoup mobilisé le technicien.

Ce dernier assure aussi le suivi du site de Hallines aménagé d'un ensemble de diguettes végétales.



2.3.1 Appel à Projet du MEDD : Reconquête de l'Eau Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*

Orientation spécifique [12] *Maîtriser les écoulements en milieu rural*

Programme d'action A12. *Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols en milieu rural*

► OBJECTIFS

Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible, et lutter contre l'érosion des sols.

Améliorer la qualité de l'eau des rivières et la qualité des milieux aquatiques.

En parallèle, limiter les pollutions des nappes d'eau souterraines.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Amélioration de la qualité des rivières – amélioration des capacités piscicoles

Préservation du capital des sols agricoles

Limitation des ruissellements

Amélioration de la qualité des nappes

Ralentissement de l'envasement du marais audomarois

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Effet limité dû à l'action concentrée sur des sous-bassins versants

Démarche volontaire des agriculteurs

► RÉALISÉ EN 2007

Poursuite du diagnostic d'une partie des 9 sites pilotes repris dans l'appel à projet

Veille juridico-technique : évolution du contexte européen et national, outils financiers

► DÉPENSES 2007

Animation

► À VENIR

Les diagnostics des 9 sites permettront d'élaborer des plans d'action avec les acteurs locaux et tout particulièrement avec les exploitants des sites.

Le SmageAa se proposera comme animateur de Mesures Agri-Environnementales Territorialisées sur la problématique de l'érosion des sols pour l'année 2009.



2.3.2 Autres fonds d'aide

Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

► **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*

Orientation spécifique [12] *Maîtriser les écoulements en milieu rural*

Programme d'action A12. *Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols en milieu rural*

► **OBJECTIFS**

Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible, et lutter contre l'érosion des sols.

► **BÉNÉFICES ATTENDUS**

Limitation des ruissellements

Amélioration de la qualité des rivières et du marais audomarois

Préservation du capital des sols agricoles

► **CONTRAINTES PRÉVISIBLES**

Effet diffus

Démarche volontaire des agriculteurs

► **RÉALISÉ EN 2007**

Fin de l'animation du fonds d'aide au couvert hivernal saison 2006-2007

Recherche infructueuse de solution pour poursuivre le fonds d'aide "couvert hivernal"

Animation d'un dispositif d'évaluation du fonctionnement d'un sous-bassin versant aménagé par un ensemble complet de diguettes végétales (Hallines)

Lancement d'une consultation pour mettre en place un fonds d'aide à l'implantation de diguettes végétales

► **DÉPENSES 2007**

Fonds couvert 2006/2007 : 20 000 €

► **À VENIR**

Le fonds d'aide "diguettes" a été mis en place au SmageAa début 2008. Des premières diguettes ont été implantées chez les agriculteurs volontaires. Prestataire : Eureka, Embry (62)



2.4 Mission marais audomarois

Le SmageAa a recherché un prestataire afin d'installer trois stations limnimétriques permettant de suivre l'évolution des niveaux d'eau dans les casiers maraîchers. Cette installation a été faite fin 2007 et début 2008 et contribuera à alimenter un observatoire des niveaux du marais à créer.

L'amélioration des casiers hydrauliques est en attente à l'ASAMA.

Enfin, le SmageAa a consulté pour faire réaliser un chaland nécessaire à l'entretien de la zone humide et de ses fossés.



2.4.1 Amélioration du fonctionnement des casiers hydrauliques

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique V. *Maintien des activités du marais audomarois*

Orientation spécifique [14] *Maîtriser le fonctionnement hydraulique et les niveaux d'eau*

Programme d'action A14.2. *Programme casiers hydrauliques*

► OBJECTIFS

Améliorer les moyens de gestion de certains casiers bien définis sur lesquels seront regroupées les activités agricoles les plus vulnérables aux crues et en fixer le mode de gestion.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Maintien du maraîchage

Amélioration des conditions de culture hors des périodes à risque

Diminution de l'impact d'une crue sur les secteurs hors casier

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Mobilisation de la population maraîchère

Nécessité de réorganisation foncière

Difficulté à faire ouvrir les casiers en période hivernale

► RÉALISÉ EN 2007

Pas d'évolution dans le projet d'amélioration du fonctionnement hydraulique des casiers maraîchers transmis en 2006 à l'ASAMA, sauf accords de subvention

Choix du fournisseur pour les stations limnimétriques : SOVEP, Avelin (59)

► DÉPENSES 2007

/

► À VENIR

Les stations limnimétriques ont été implantées en décembre 2007 / janvier 2008. Un observatoire des niveaux d'eau pourra se mettre en place.

Si nécessaire, accompagnement de l'ASAMA sur le projet technique.



2.4.2 Entretien des voies d'eau secondaires du marais

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique V. *Maintien des activités du marais audomarois*
Orientation spécifique [16] *Entretien des voies d'eau et les berges*
Programme d'action A16.1. *Plan d'entretien des voies d'eau*

► OBJECTIFS

Assurer l'entretien des voies d'eau secondaires du marais afin de préserver les capacités hydrauliques du marais tout en préservant ses qualités environnementales.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Amélioration de la qualité de l'eau
Augmentation de la capacité de drainage après une éventuelle crue

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Importance du linéaire et du nombre de propriétaires
Absence d'accès terrestres

► RÉALISÉ EN 2007

Rédaction du cahier des charges pour l'acquisition d'un chaland ayant pour objectif la renaturation des secteurs peu accessibles du marais audomarois
Consultation infructueuse, puis nouvelle consultation infructueuse

► DÉPENSES 2007

Animation

► À VENIR

Une offre est arrivée pour la réalisation du chaland en mars 2008. Des compléments d'information sont demandés à l'entreprise.

2.5 Accompagnement de projets



Le SmageAa accompagne le projet de différents partenaires, en tant que partenaire technique et/ou financier. En particulier, il assure un suivi technique, accompagné parfois d'un apport financier, des projets des collectivités de son territoire allant dans le sens de la mise en œuvre du S.A.G.E.

En 2007, le SmageAa est intervenu sur une étude hydraulique préliminaire (CCRAVH pour Nort-Leulinghem) et deux projets de protection de berges dans le marais en complément du fonds d'aide du groupe de travail marais du Parc naturel régional et de la CASO (Tilques et Watten)

► OBJECTIFS

Accompagner les projets des collectivités ou autres établissements allant dans le sens de la mise en œuvre du S.A.G.E. Veiller à une cohérence à l'échelle du bassin versant.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Implication à différentes échelles dans la mise en œuvre du S.A.G.E.

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Cohérence des actions
Définition des priorités
Pertinence à l'échelle du bassin versant

► RÉALISÉ EN 2007

Accompagnement technique et financier pour :
- étude préliminaire désordres hydrauliques sur Nort-Leulinghem – Bénéficiaire : CCRAVH – montant : 900 €
- protection de berges dans le marais – Bénéficiaires : Tilques et Watten – montants : 1 009 € et 4 000 €

► DÉPENSES 2007

Montant total : 5 909 €

► À VENIR

Selon projets des collectivités.



Les résultats de l'exercice 2007

En 2007, les dépenses de fonctionnement ont encore légèrement augmenté. Les dépenses courantes sont pourtant largement maîtrisées, comme annoncé en 2006. L'augmentation est due à deux causes :

- Les frais obligatoires engagés pour la Déclaration d'Intérêt Général du plan de gestion de l'Aa et ses affluents. Ils s'élèvent à près de 18 000 €. Ces frais sont en partie subventionnés par l'Agence de l'Eau.
- Les frais de remplacement des agents absents (3 % des dépenses actuelles) : congé maternité et arrêts de travail. Une réflexion est en cours sur les arrêts de travail, qui toutefois sont largement imputables aux conditions de travail en extérieur.

Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération.

Cette année 2007 encore, elles ont légèrement augmenté du fait que d'importantes opérations subventionnables ont été lancées (plan de gestion). De même, ces recettes sont toujours largement supérieures aux dépenses (+ 47 %), ce qui permet de constituer une réserve pour les investissements à venir, notamment en terme d'aménagement de prévention des crues.

Les dépenses d'investissement ont largement augmenté en 2007. Ces dépenses sont essentiellement constituées de la fin des premières phases de maîtrise d'œuvre. Elles annoncent les premiers travaux (désordres hydrauliques locaux, mobilisation du champ d'expansion des crues et études connexes : topographie, géotechnique).

À la recette 2007, il faut ajouter 780 083 € en réserve qui sont disponibles pour des investissements futurs.

Les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions d'investissement sur les études hydrauliques, de l'Agence de l'Eau et la Région.

Financement des investissements : la trésorerie actuelle et les recherches de subvention permettront de réaliser les investissements envisagés.

Le résultat de l'exercice 2007* / Hors reste à réaliser d'investissement	
Dépenses de fonctionnement	465 522,29
Recettes de fonctionnement	706 293,94
Excédent de fonctionnement	240 771,65
Bilan 2006	219 208,04
Bilan de fonctionnement	459 979,69 €TTC
Dépenses d'investissement	159 025,36
Recettes d'investissement	67 918,85
Déficit d'investissement	- 91 106,51
Bilan 2006	1 032 424,72
Bilan d'investissement	941 318,21 €TTC
Le résultat global de clôture 2007 / Avec reste à réaliser d'investissement	
Reste à réaliser en dépenses	65 454,28
Reste à réaliser en recettes	0,00
Résultat global de clôture	875 863,93 €TTC

(*) Budget en euros TTC



Lexique



→ Bassin versant

Zone géographique où toutes les eaux s'écoulent vers le point le plus bas (l'exutoire) et se rejoignent pour former un cours d'eau, un lac ou une nappe souterraine. Ainsi dans un bassin versant, il y a continuité : longitudinale, de l'amont vers l'aval (ruisseaux, rivières, fleuves) ; latérale, des crêtes vers le fond de la vallée ; verticale, des eaux superficielles vers des eaux souterraines et vice versa. Les limites sont la ligne de partage des eaux superficielles.

→ Bon état écologique

Bonne qualité des rivières, lacs, estuaires et côtes du point de vue aquatique et de la composition chimique de l'eau. Le bon état écologique est un des objectifs souhaités pour 2015 par l'Europe.

→ CLE

Commission locale de l'eau. Commission de concertation instaurée par la loi sur l'eau du 3/01/92 et instituée par le préfet, elle est chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Sa composition est fixée par la loi et précisée par décret.

→ Casiers hydrauliques

Dans le marais audomarois, il s'agit de casiers de drainage. Ce sont des portions du marais dont le fonctionnement hydraulique s'est affranchi du fonctionnement général du plan d'eau. On y retrouve, en général, un réseau de fossés parallèles drainés par un maître fossé. Un ouvrage (vanne et/ou pompe) permet de gérer le niveau des eaux du casier indépendamment des eaux périphériques. Un cordon ou digue, permet éventuellement de renforcer l'étanchéité du casier.

→ Corridor biologique

Ensemble naturel qui garantit habitat et dispersion à la faune et la flore. En reliant les habitats, les corridors sont donc des espaces de circulation pour les espèces ainsi que des lieux de refuge et de vie.

→ Crue

Phénomène caractérisé par une montée plus ou moins brutale du niveau d'un cours d'eau, liée à une croissance du débit jusqu'à un niveau maximum. Ce phénomène peut se traduire par un débordement du lit mineur. Les crues font partie du régime d'un cours d'eau. En situation exceptionnelle, les débordements peuvent devenir dommageables par l'extension et la durée des inondations (en plaine) ou par la violence des courants (crues torrentielles). On caractérise aussi les crues par leur période de récurrence ou période de retour.

→ DCE

Directive cadre sur l'eau. Elle fixe pour les 27 Etats membres européens un calendrier, un programme de travail, et un objectif : atteindre le bon état écologique en 2015.

→ Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

La Déclaration d'Intérêt Général permet aux Collectivités de réaliser des travaux en se substituant aux propriétaires.

→ Écosystème (biotope - biocénose)

L'écosystème est l'ensemble des phénomènes biologiques contribuant à l'évolution d'un milieu naturel. L'écosystème est constitué par le biotope et la biocénose. Le biotope est l'espace où les facteurs physiques et chimiques de l'environnement restent sensiblement constants (une grotte, une mare...). La biocénose est l'ensemble des êtres vivants (animaux et végétaux) qui vivent dans le biotope.

→ Érosion

Phénomène d'entraînement des sols par la pluie, le vent et les vagues.

→ Espèce végétale invasive

Espèce qui, s'étant établie dans un nouveau domaine géographique (écosystème ou habitat naturel ou semi-naturel), y est un agent de perturbation et nuit à la diversité biologique.

→ Expansion des crues

Les zones d'expansion des crues sont des espaces naturels ou aménagés où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau (lit majeur). L'expansion momentanée des eaux diminue la hauteur maximum de la crue et augmente sa durée d'écoulement. Cette expansion participe à la recharge de la nappe alluviale et au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres. En général, on parle de zone d'expansion des crues pour des secteurs non ou peu urbanisés et peu aménagés.

→ Frayère

Lieu de reproduction des poissons, la femelle déposant ses œufs et le mâle les fécondant.

→ GDON

Groupement de défense des organismes nuisibles. Structure qui surveille localement l'apparition et l'évolution d'organismes nuisibles pour les cultures, notamment les rats musqués.

→ Lit majeur

Espace situé entre le lit mineur et la limite de la plus grande crue historique répertoriée.

→ Lit mineur

Espace fluvial, formé d'un chenal unique ou de chenaux multiples et de bancs de sables ou galets, recouverts par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.

→ Maître d'ouvrage

Personne publique ou privée pour le compte de laquelle des travaux ou un ouvrage immobilier sont réalisés.

→ Maître d'œuvre

Personne ou entreprise désignée par le maître d'ouvrage et chargée de mener à bien la réalisation d'un bâtiment ou d'une infrastructure.

→ Mesures agri-environnementales

Les mesures agri-environnementales visent une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux,...) dans les pratiques agricoles. Le dispositif est co-financé par l'Europe, l'État et dans certains cas par les Agences de l'Eau.

→ Plan Communal de Sauvegarde

C'est un outil permettant aux communes de faire face aux situations exceptionnelles. Cette organisation vise à protéger les personnes et à les mettre en sécurité en lieu sûr (et non pas à leur porter secours qui est le rôle des services départementaux de secours) en répartissant des missions prédéfinies entre différents acteurs identifiés prenant part à la crise et en considérant les moyens disponibles sur la commune.

→ Passe à poissons

Dispositif implanté sur un obstacle artificiel (barrage) qui permet aux poissons migrateurs de franchir ces obstacles pour accéder à leurs zones de reproduction ou de développement.

→ Poissons migrateurs

Poissons qui se déplacent périodiquement entre leur zone de reproduction et leurs zones de développement (lieu de vie des juvéniles et des adultes). Certaines espèces vivent alternativement en eau douce et en eau de mer : ce sont les "grands migrateurs".

→ Ripisylve

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre (écotones) ; elles sont constituées de peuplements particuliers du fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins longues (saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes plus en hauteur, chênes pédonculés, charmes sur le haut des berges).

→ Risques liés aux inondations

Atteintes à la vie, à la santé ou dommages qui peuvent se produire dans les zones inondables. Dans celles-ci, on peut distinguer plusieurs niveaux de risques en fonction de la gravité des dommages à craindre compte tenu de la hauteur de submersion, de la vitesse du courant (pour la crue considérée) et de la vulnérabilité des sites exposés.

→ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.)

Document de planification fixant, pour un périmètre hydrographique cohérent, des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le S.A.G.E. est établi par une Commission Locale de l'Eau et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions. Les S.A.G.E. doivent eux-mêmes être compatibles avec le SDAGE.

→ Stations limnimétriques

Station de mesure de la hauteur de l'eau. Échelle limnimétrique : échelle graduée permettant de lire la hauteur d'eau.

(Extraits du S.A.G.E. de l'Audomarois, 2005)